

Au fil du Ru

MARS 2020 - N° 53

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



Le mandat municipal 2014-2020 se termine dans quelques jours et cet exemplaire du Fil du Ru vous informe des dernières actions effectuées et actualités sur notre commune depuis la parution du dernier du journal.



Paraissant en période électorale, ce journal est donc volontairement factuel et n'évoque aucun projet qui ne soit déjà engagé. Il ne constitue donc pas un élément de propagande politique.

Les élections municipales sont toutes proches, elles se tiendront dimanche 15 mars à la maison des associations.

Le bureau de vote sera ouvert à partir de 8h du matin et fermera à 18 h avant que ne se tienne le dépouillement.

Compte tenu que seules deux listes se sont déclarées candidates, il est vraisemblable qu'il n'y ait qu'un seul tour de scrutin.

Il est donc important de voter au premier tour, le 15 Mars.

L'expression démocratique est un des fondements de notre société et de notre liberté, voter est un droit mais c'est également un devoir civique.

Quels que soient vos idées et votre choix - ALLEZ VOTER !

Bonne lecture !

*Jean-Jacques Bernard,
Maire*

Sommaire :

Le mot du Maire	1
Conseil Municipal	2
Vie Locale	10
Vie Pratique	14
Vie Associative	15

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2019

Présents : MMES FAMECHON, GUIMPIED, ORTIZ, MM BELLIOU, BERNARD, BLANCHOT, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSOVINI

Absent(e)s excusé(e)s : MMES HELUIN, MASSON, VACHON, M. DELALANDRE

Secrétaire de séance : M. SANSOVINI

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 octobre 2019 est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications de forme évoquées en séance.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

- DM 2019-10-07/01 - CASA ELEC - Installation d'un détecteur de fumée à la Maison des Associations - 968 € TTC
- DM 2019-11-05/01 - DECOLUM - Acquisition de décorations lumineuses de Noël - 5 910 € TTC
- DM 2019-11-05/02 - COMAT&VALCO - Acquisition de barrières et de cônes de circulation - 692 € TTC

Rapport d'activités 2018 de la CCPM

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Rapport d'activités 2018 du SIRMOTOM

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIRMOTOM.

Contrat aidé Parcours Emploi Compétences

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le contrat aidé de l'agent en charge d'assister le titulaire responsable du service technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- de reconduire le contrat aidé jusqu'au 29 décembre 2020.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vérification réglementaire des installations techniques

VU la proposition commerciale de Bureau Véritas, issue d'une consultation mutualisée,

CONSIDERANT la nécessité de vérifier les installations électriques des locaux communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition commerciale de vérification des installations techniques faite par Bureau Véritas pour un tarif annuel de 433,75 euros HT, pour une durée de 3 ans,

Mutualisation: accompagnement à la mise en conformité RGPD

VU le Règlement de l'UE 2016/679 du 2 avril 2016 entrant en application le 25 mai 2018, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Monsieur le Maire **EXPOSE** :

Le règlement relatif à la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018.

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont également soumis à ces obligations.

La Commune doit par conséquent procéder à la désignation de son Délégué à la Protection des Données (DPD) et initier les démarches pour sa mise en conformité (déclaration à la CNIL, affichage, formules site internet, élaboration du registre,...etc).

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de Communes propose aux communes souhaitant s'engager seules dans la démarche de les accompagner dans les différentes étapes de la mise en conformité au RGPD en mettant au service de la commune le Délégué à la Protection des Données (DPD).



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'accompagnement de la CCPM pour la mise en conformité au RGPD,

Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Huit prestataires ont présenté leur produit. Suite à ces présentations et aux différents devis reçus, l'entreprise 3D OUEST domiciliée 5, rue de Broglie - Technopole Anticipa – 22300 LANNION a présenté la meilleure offre.

Monsieur le Maire propose donc de choisir l'entreprise 3D Ouest pour l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière pour un montant de 1337,50 € HT. La maintenance du logiciel est offerte la première année puis son coût s'élèvera à 240,76 euros TTC tous les ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition commerciale de 3D OUEST et décide d'acquérir le logiciel pour un tarif de 1337,50 euros HT l'achat, et 240,76 TTC par an, pour la maintenance,

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : restauration des murs et annexes du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration des murs et annexes du cimetière pour un coût de 10 868,71€ HT,

VU les critères d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2020,

Le Conseil Municipal,
OUI, Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser le projet ci-dessus,

SOLLICITE de Madame la Préfète, l'attribution d'une subvention au titre de la Dota-

tion d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour « les travaux relatifs aux cimetières » à la hauteur de 80% soit 8 684,91 € HT pour un montant de travaux retenu de 10 868,71€ HT.

Travaux de reprise et de finition du lot Gros-Œuvre suite à la cessation d'activité de l'entreprise titulaire du marché initial

CONSIDERANT la cessation d'activité de l'entreprise ALCOLEA titulaire du marché initial de gros œuvre,

CONSIDERANT qu'il convient de confier la continuation à une autre entreprise,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT pour finir les travaux de gros œuvre la société :

SACOP LAFOLIE—42 bis rue de la Grange aux Pesmes – BP 1 – 89140 COURLON SUR YONNE.

Montant du marché : 21 438,38 €TTC.

Questions diverses

Terre Doux

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une information spécifique sera faite aux riverains du Tertre Doux, afin qu'ils soient informés des échanges entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Montereau concernant le retard des travaux de voirie prévus.

Projet Petit Fossard

M. Le Maire informe les membres du Conseil que les projets en cours d'instruction avancent positivement.

Le réseau d'assainissement actuel ne correspond pas aux dimensions attendues. Une solution est en cours étude.

Le Conseil Municipal fait état du démontage d'une partie du bâtiment existant.

M. Le Maire signale que le propriétaire a été prévenu.

Cabine téléphonique et Parcours de santé

Les membres du Conseil sont informés que la bibliothèque de rue est presque terminée.

Et la création d'un parcours de santé à l'entrée du village est toujours en cours d'étude. Les membres du Conseil des Jeunes vont présenter ce projet lors d'un prochain conseil municipal dès qu'ils auront finalisé le choix d'implantation des agrès.



Site WEB

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le nouveau site Web de la commune est en ligne. Les membres du Conseil sont invités à le consulter et à communiquer leurs remarques afin que l'on puisse faire évoluer le site Web. L'adresse est <https://www.esmans.fr>.

Plan Local d'Urbanisme

M. Le Maire informe les membres du Conseil que l'enquête publique est ouverte depuis lundi 18 novembre. Les éléments du PLU peuvent également être consultés sur le site Web de la commune.

Projet de M. TIMBERT

M. Le Maire annonce aux membres du Conseil que le projet initial de M. TIMBERT a évolué pour répondre au développement de son activité.

SIRMOTOM

Les membres du Conseil sont informés qu'à la suite de la démission de M. CHERON, M. JEGO a été élu Président du SIRMOTOM.

Il est fait état du report du projet des containers enterrés, le démarrage des travaux est prévu pour 2020.

Travaux Salle E. OMICI

M. Le Maire informe le Conseil que des travaux de rénovation sont en cours.

Maison de M. KOYUNCU, rue Brette

M. Le Maire expose au Conseil l'état d'avancement des travaux des logements Rue Brette, comme convenu lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2019. Les membres du Conseil Municipal devront se prononcer sur les suites à donner au regard de l'émission de nouvelles pénalités.

Séance du 18 décembre 2019

Présents : MMES FAMECHON, ORTIZ, MM BÉLLIOT, BERNARD, BLANCHOT, DELALANDRE, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSOVINI

Absent(e)s excusé(e)s : MMES HELUIN, GUIMPIED ayant donné pouvoir à MME FAMECHON, MASSON, VACHON

Secrétaire de séance : M. BLANCHOT

Monsieur le Maire demande de bien vouloir retirer le point « Convention arbre de

Noël » de l'ordre du jour : Le Conseil se prononce favorablement.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prise par le Maire au titre de ses délégations :

- DM 2019-12-09/03 - NEYRAT - Réalisation d'un revêtement acoustique dans le bureau du maire et des travaux complémentaires de peinture sur le coffre gaz du local archives et en façade de la mairie - 3 518 € TTC.

Autorisation de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

VU la nécessité pour la Commune de pouvoir mandater avant le vote du Budget primitif 2020 les dépenses d'investissement ne figurant pas dans les restes à réaliser 2019,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 prévoyant la possibilité de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- **Chapitre 20** : 25 % de 22 416 €
soit 5 604 €
- **Chapitre 21** : 25 % de 72 003 €
soit 18 000.75 €
- **Chapitre 23** : 25 % de 23 404 €
soit 5 851 €

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents aux effets de la présente.

Modification des statuts du SITCOME

Monsieur Le Maire expose,

À la suite des différentes délibérations prises par le SITCOME, et notamment la délibération N°2019-269 en sa séance du 29 octobre 2019, concernant la modification de



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

l'article 2 de ses statuts, les communes adhérentes doivent délibérer sur les changements de Statuts du SITCOME, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, afin de permettre leur modification effective.

Ainsi, il est proposé de modifier les statuts du SITCOME, sur le deuxième article, de la manière suivante :

Article 2 :

Le syndicat a pour objet :

- la gestion des transports collectifs constitués en un réseau nommé "Siyonne" constitué de lignes régulières (la compétence « transports scolaires » restant à la charge des communes sauf délégation contraire),
- la mise en place et la gestion du transport à la demande, dit TAD SiYonne, lié au réseau des lignes régulières de bus SiYonne,
- la gestion de la gare routière de Montereau (hors l'éclairage public, l'entretien et nettoyage des espaces verts appartenant à la ville et hors la voirie et l'entretien des parkings publics à la charge de la ville de Montereau ou de la communauté de communes du pays de Montereau),
- la mise à disposition de moyens de mobilité individuels et collectifs (vélos, patinettes électriques, vélos électriques, véhicules électriques dites « SiYonnettes », et ou tout autre moyen de se déplacer...),
- l'organisation et le financement des opérations de promotion des services et équipements ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

VU le courrier du Président du SITCOME en date du 21 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SITCOME et notamment de son article 2.

Indemnité du Receveur Principal

Monsieur le Maire expose :

VU la délibération DC 2018-12-12/08 du 12 décembre 2018.

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions.

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Il convient de se prononcer sur l'attribution à Mme La Trésorière de l'indemnité de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable,

Le Conseil Municipal,
OUI, Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **DECIDE**

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 25% pour l'année 2019,

- **DE CALCULER** cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité. Elle sera attribuée à Madame CHARPENTIER-HILBERT Marie-Christine, Receveur municipal,

- **DE PREVOIR** annuellement au budget communal, les crédits nécessaires à son règlement-chapitre 011-article-6225-Indemnité au comptable.

CDG77 - Convention avec le service de médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire chaque année de passer convention pour la médecine du travail et informe de la proposition faite par le centre de gestion pour l'année 2020 concernant le service de médecine professionnelle et préventive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de la médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à ce sujet.

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet porté par la société Générale du Solaire, d'implanter une centrale photovoltaïque sur la parcelle A1054, le long de la RD606.



Il précise que cette parcelle qui a été une gravière, a été remblayée dans des conditions incertaines par des matériaux dont la nature est inconnue.

Il informe que le terrain devenu une friche naturelle est compatible avec le projet et que le classement en zone N au projet de PLU permet cette réalisation.

Il précise que ce projet porté par le privé s'inscrit dans les objectifs de la commune de favoriser le développement d'outil de production d'énergie décarbonée et que la puissance issue annuellement de cette centrale sera équivalente, voire supérieure, à celle utilisée pendant la même période sur le territoire communal, conférant à celui-ci un statut de territoire à énergie positive.

Enfin M. Le Maire présente le calendrier d'avancement du projet prévoyant la mise en fonction en 2023.

Le Conseil Municipal,
OUI Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque à Esmans sur la parcelle A1054.

Questions diverses

Arbre de Noël et illuminations du sapin

M. Le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation et au bon déroulement de l'arbre du Noël du 14 décembre 2019 et de l'illumination du sapin du 15 décembre 2019.

Arbre de Noël

M. NICOLAS fait part aux membres du Conseil du bon déroulement de l'Arbre de Noël, les enfants étaient contents. M. NICOLAS propose de récompenser les jeunes qui ont aidé lors des différentes manifestations. Le Conseil se prononce favorablement.

Aire d'accueil des gens du voyage

M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'il s'est rendu avec monsieur Blanchot à un rendez-vous en Préfecture pour le projet de la Communauté de Communes du Pays de Montereau de l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain de la commune d'Esmans. M. Le Maire informe Mme La Préfète des contraintes du terrain et de la position du Conseil Municipal. Mme La Préfète doit vérifier la validité de 5 autres endroits où faire.

PN 34

Les membres du Conseil sont informés des suites de la réflexion sur la fermeture du passage à niveau n°34 sis à Esmans.

Rue des Acacias

M. Le Maire informe les membres du Conseil que Bertrand GUERINEAU (agent communal) a entamé le nettoyage de la rue des Acacias. Cela met à jour les aléas de réalisation des travaux faits à charge de la CCPM.

Manifestations

M. Le Maire annonce aux membres du Conseil que la galette avec les habitants aura lieu le dimanche 05 janvier 2020 et que les vœux de M. Le Maire auront lieu le 14 janvier 2020.

Radars pédagogique

M. SANSOVINI fait part au Conseil qu'un des radars pédagogiques au Grand Fossard n'a pas été réinstallé suite à un accident. M. Le Maire informe les membres du Conseil que la société en charge de la maintenance des radars est relancée régulièrement par le secrétariat de mairie.

Site WEB

Pour donner suite à la demande de M. Le Maire lors de la précédente séance, M. SANSOVINI fait état des remarques à propos du site WEB afin de le faire évoluer. M. Le Maire remercie M. SANSOVINI de son travail et note que tant que lui-même que l'adjoint en charge de la communication ont entendu les remarques. M. POUSSEL réagit en un échange vif avec M. Le Maire.

Séance du 26 février 2020

Présents : MMES FAMECHON, GUIMPIED, ORTIZ, MM, BERNARD, BLANCHOT, DELALANDRE, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSOVINI

Absent(e)s excusé(e)s : MMES MASSON, VACHON, M BELLIOU pouvoir à M. BLANCHOT

Secrétaire de séance : M. BLANCHOT

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la démission du conseil municipal de Mme HELUIN. La démission a été reçue le 22 février 2020 par courrier recommandé.



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Monsieur le Maire demande de bien vouloir ajouter le point suivant de l'ordre du jour :
Mise à jour du Droit de Prémption Urbain

Le Conseil se prononce favorablement.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications de forme évoquées en séance.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

- DM 2020-01-31/01 - STANLEY Security - Devis relatif à la mise en place d'un dispositif transmetteur isolé pour la sécurité du personnel - 119 € TTC
- DM 2020-02-21/01 - Société DA CUNHA - Devis relatif à la réalisation d'un seuil de portail coulissant à la salle E. OMICI - 1308 € TTC
- DM 2020-02-21/02 - SARL DANNEELS - Devis relatif à l'aménagement du chemin de Fresnes - 1560 € TTC

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Suspension de la séance pour permettre l'exposé du PLU par le bureau d'étude.

Après un débat entre les élus et le bureau d'étude, reprise de la séance.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan local d'urbanisme,

Mise à jour du droit de préemption urbain

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones UA, UB, UE, UX, 1 AU, 2 AU, 1 AUx et 2 AUx du P.L.U approuvé.

Prémption du bien cadastré YC42— Terrain appartenant à TOTAL MARKETING FRANCE

Le Conseil Municipal, **OUI** Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'exercer son droit de préemption

urbain pour la parcelle cadastrée YC 42 au prix de 1 206 €. L'acquisition pourra se faire d'un seul tenant avec les parcelles Y 136 et 137 pour un prix total de 2 601 €.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montereau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la CCPM (jointes en annexe) auxquels est ajouté un nouveau paragraphe « Compétences facultatives : - création, construction, gestion et exploitation de crématatoriums ».

Travaux concernant le réseau d'éclairage public programme 2020 pour la place de la mairie et rue du moulin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, place de la mairie et rue du moulin,

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant :

- La modification d'un luminaire, place de la mairie
- La création d'un point lumineux et extension de réseau aérien, rue du moulin.

Compte de gestion 2019 du budget « biens en location »

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2019 du budget « biens en location »

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2019 qui se décomposent ainsi :



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Exercice 2019

Section Fonctionnement :

<i>Recettes :</i>	5 924.12€
<i>Dépenses :</i>	18 650.07€
Total section :	-12 725.95€
Report N-1 :	14 038.23€
Cumul 2019	1 312.28€

Section Investissement :

<i>Recettes</i>	0€
<i>Dépenses</i>	0€
Total section	0€
Report N-1	1 308.03€
Reste à Réaliser 2019	0€
Cumul 2019	1 308.03€
Sous-total 2019	1 308.03€

Résultat Cumulé Total 2019 : 2 620.31€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SANSOVINI. Le nombre de votants est donc porté à 10.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2019 du budget « biens en location »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE : le résultat 2019 comme suit :

- le résultat de fonctionnement **1 312.28€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement.

Budget primitif 2020 « biens en location »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 « biens en location ».

ARRETE en dépenses et en recettes conformément au tableau comme suit :

Section fonctionnement	6 962.28€
Section d'investissement	0€

Compte de gestion du budget communal

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif du budget communal

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2019 qui se décomposent ainsi :

Exercice 2019

Section Fonctionnement :

<i>Recettes :</i>	582 327.24€
<i>Dépenses</i>	579 324.31€
Total section	3 002.93€
Report N-1	272 450.71€
Cumul 2019	275 453.64€

Section Investissement :

<i>Recettes</i>	621 631.47€
<i>Dépenses</i>	524 305.92€
Total section	97 325.55€
Report N-1	- 178 472.17€
Sous-total 2019	- 81 146,62€
Reste à Réaliser 2019	22 190.75€
Cumul 2019	- 58 955.87€

Résultat Cumulé Total 2019 : 216 497.77€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SANSOVINI. Le nombre de votants est donc porté à 10.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation de Résultat 2019 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

AFFECTE : le résultat 2019 comme suit :

- le résultat d'investissement de **81 146.62€** au compte 001 *déficit d'investissement reporté* en dépenses d'investissement,

- le résultat de fonctionnement comme suit :

- **58 955.87€** au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* en recettes d'investissement,

- **216 497.77€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement.

Budget Primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 de la commune.

ARRETE en dépenses et en recettes conformément au tableau comme suit :

Section fonctionnement	774 360.77€
Section d'investissement	240 886.62€

Questions diverses

Cabine téléphonique : Bibliothèque de rue

Les membres du Conseil Municipal sont informés que l'inauguration de la bibliothèque de rue aura lieu samedi 29 février 2020 à 11h sur la place de l'église.

Parcours de Santé

L'installation du parcours de santé aura lieu semaine 10 ou semaine 11.

Grand Fossard

M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré les personnes du service

voirie du Département concernant la mise en sécurité de la circulation piétonnière à l'entrée du village au Grand Fossard. Les services du Département réfléchissent à la question et proposeront différents plans d'aménagement du secteur à la commune.

Projet implantation panneaux photovoltaïques

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'à sa demande les porteurs de projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune d'Esmans ont rendez-vous à la DDT le 28 février 2020. Monsieur Le Maire sera également présent à ce rendez-vous de présentation du projet, qui doit éclairer sur la procédure à suivre pour mettre en place.

MARPA

M. NICOLAS informe les membres du conseil que la directrice de la MARPA de Versailles-sur-Seine a changé.

Comité des fêtes

M. Le Maire interroge les membres du conseil membres du comité des fêtes sur le devenir du comité des fêtes suite à la volonté de démission du Président.

Remerciements

M. Le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur participation pendant le mandat qui vient de s'écouler. Ce mandat n'a pas été simple de par les différentes évolutions réglementaires qui ont affecté les périmètres et compétences des collectivités ainsi que les réformes financières qui ont lourdement impacté les communes.

Il fait également état de la stabilité retrouvée au niveau du secrétariat après plusieurs années de mouvement.

Il souhaite également bonne chance aux membres du conseil municipal qui souhaitent poursuivre pour un futur mandat.



ETAT-CIVIL

Mariage :

- Marie BERNARD et Patrick ANDRIANAIVO le 22 février 2020

Décès :

- Monsieur Roger GIRONDE, le 24 décembre 2019

Plan Local d'Urbanisme

Après plusieurs années d'études, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été arrêtée en juillet 2019 et le projet de PLU soumis ensuite à l'avis des personnes publiques associées puis à l'enquête publique.

Cette dernière s'est terminée le 21 décembre et, après avoir reçu le compte rendu du commissaire enquêteur, répondu aux différentes remarques et amendé le projet des différentes attentes des uns et autres, celui-ci a été porté à l'approbation définitive du conseil municipal lors de sa dernière séance du mandat le 26 février dernier.

Le document présenté et commenté en séance a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Dès lors, le public dispose d'un délai de deux mois pour contester le document devant le juge, après quoi le PLU sera définitif et « opposable » aux tiers.

Le document intègre les dispositions des lois Grenelle ainsi que de la loi ALUR et des autres lois, schémas ou règlements traitant de l'environnement, de l'habitat et de l'écologie.

Il intègre également les dispositions du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France), permettant l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs et imposant des quotas en terme de développement et de l'habitat.

Cette étude a donc été l'occasion de repenser l'urbanisme de notre cœur de village et du reste de la commune et de se pencher sur la diversité de logements disponibles sur notre territoire communal.

Le PLU prévoit donc de compléter ce que l'on appelle le « parcours résidentiel », c'est à dire la disponibilité sur Esmans de tous les types d'habitats

permettant de répondre aux besoins de tous et chacun à tout âge de la vie.

Il est ainsi apparu que la commune manquait de petits logements susceptibles d'accueillir les personnes seules, que ce soient les personnes âgées ou bien les jeunes qui décohabitent (quittent leurs parents). Des espaces ont été réservés pour l'accroissement de ce type d'habitat.

Des espaces sont également ouverts à l'urbanisation pour y implanter des activités économiques de sorte à créer de l'emploi local et limiter ainsi les besoins en déplacements des habitants, mais également créer des sources de services proches de Esmans ou encore accroître les revenus fiscaux de la commune et donc, sa capacité à répondre aux besoins de ses habitants.

La destination de différents espaces ont également été spécialisés pour accueillir des services, qu'il s'agisse des services scolaires et péri-scolaires, des liaisons douces ou des infrastructures routières.

C'est donc le plan de développement de la commune pour les 15 prochaines années qui vient d'être adopté par l'intégralité des conseillers municipaux.

Tous les éléments de l'étude seront bientôt consultables en ligne sur le site de la commune: www.esmans.fr



VIE LOCALE (suite)

Parc photovoltaïque

Le conseil municipal a eu à exprimer son point de vue au sujet de deux projets susceptibles de s'installer sur le dernier terrain du territoire lorsque l'on se rend vers Moret.

L'un des projets consistait en la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, l'autre était porté par un prestataire privé et consistait en un projet de parc de panneaux photovoltaïques.

Considérant l'intérêt que représente le projet photovoltaïque au regard de la nécessité de migrer la production d'énergie vers des technologies non carbonées, le conseil municipal s'est montré favorable à ce deuxième projet.

Le premier projet, porté par la communauté de communes visait à installer une aire d'accueil devant contenir 22 emplacements afin d'accueillir les familles de passage.

Outre le fait que ce projet était peu en reflet des conditions d'accueil définies dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le conseil

municipal s'est également inquiété des conséquences que cette installation pourrait avoir sur le fonctionnement et la pérennité des services périscolaires, compte tenu des charges potentielles subites que les variations imprévisibles d'effectifs seraient de nature à générer.

Le conseil s'est prononcé contre.

Le projet de parc photovoltaïque poursuit donc son chemin administratif et a été présenté le 28 février en Direction Départemental des Territoires pour en connaître les différents aspects de la procédure à suivre.

Ce projet est susceptible de produire jusqu'à 5GWH en une année, ce qui dépasse de près de trois fois la consommation d'une commune comme la nôtre. Si ce projet devait aboutir, il ferait d'Esmans une commune qui produirait plus d'énergie sur son territoire qu'elle n'en consomme.

Notre commune deviendrait une commune à énergie positive !



Fossard(s)

Dans le dernier n° du Fil du Ru, je vous informais des perspectives offertes par l'aménagement du secteur du Petit Fossard pour voir se créer un rond point aux alentours du Grand Fossard permettant à la fois la sécurisation de ce carrefour et l'accès aux parcelles au nord, susceptibles d'accueillir le développement économique.

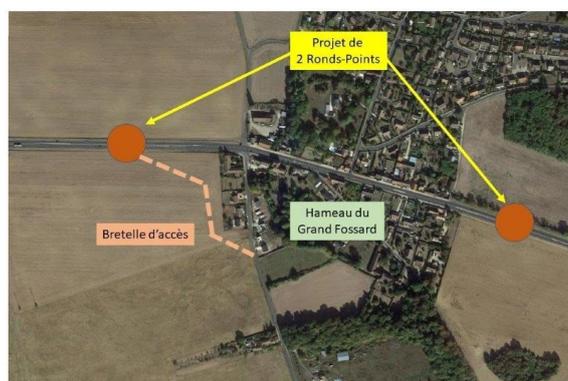
Les réflexions se poursuivent et avancent en intégrant le projet porté par Cannes Ecluse sur la zone des cailloux de création de zone mixte habitats/activités.

Au final, il est envisagé de créer ainsi deux ronds-points encadrant le hameau du Grand Fossard.

Concernant celui intéressant Esmans,

situé entre Grand et Petit Fossard, il permettrait l'accès sécurisé à et depuis Esmans, via une bretelle située en son sud reliant la route se rendant au village.

Le principe de cette bretelle a été retenu lors d'une récente réunion du bureau communautaire de la CCPM le 27 janvier dernier. A suivre...



VUE LOCALE (suite)

Cabine à Livres

Le Conseil Municipal des Jeunes, sous la tutelle de Marianne Guimpied, a le plaisir de voir aboutir les derniers projets menés pour l'aménagement de la commune.

Une idée des jeunes du CMJ qui ont étudié plusieurs projets de bibliothèques de rue pour finalement opter pour une cabine à livres.

Après récupération d'une ancienne cabine téléphonique par la mairie, une partie du CMJ a travaillé sur les plans d'aménagement et a passé quelques mercredis après-midi sur la peinture. La finalisation de cette cabine a été faite avec l'aide des employés municipaux.

La cabine, installée à proximité de l'arrêt de bus et du banc sur la place de l'église, a été inaugurée par un membre du Conseil des Jeunes le samedi 29 février en présence du maire, des conseillers municipaux et des représentants des associations de la commune.

Le CMJ remercie les donateurs de nombreux livres.

Son fonctionnement est simple : prenez, emportez, lisez, déposez des livres, des magazines, mais aussi des CD, des DVD.

Ce système de gratuité est fondé sur le civisme et le partage, prenez en soin.



Un autre projet du CMJ va également se concrétiser prochainement.

Il s'agit d'un parcours de santé qui est prévu d'être installé sous quelques jours à l'entrée du village à proximité de l'école. Les agrès pourront bénéficier aux plus grands, notamment pendant que les enfants, petits et moyens, se défouleront sur les jeux qui leur sont déjà destinés.



Cimetière

Toujours attentifs à la conservation de notre patrimoine, une demande de subvention a été faite pour l'entretien des murs du cimetière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.

Cette demande a été retenue par les services de l'État et une aide représen-

tant 80% du montant HT des travaux projetés nous a été octroyée.

Les travaux vont donc pouvoir être engagés cette année dès l'inscription du montant correspondant au budget de la commune, soit 11 191.65 € TTC.



VIE LOCALE (suite)

Portail salle polyvalente Elio Omici

Le portail d'accès principal à la salle polyvalente Elio Omici va être très prochainement remplacé.

En effet, après 30 ans de bons et loyaux services, malgré un entretien régulier, celui-ci laisse apparaître un état de fatigue avancé.

Nous avons choisi d'installer un portail coulissant métallique moins sensible aux manipulations quelques fois peu précautionneuses des utilisateurs.

Afin de minimiser les coûts de ce remplacement, nous avons fait appel à Jocelyn Gallu, employé municipal, qui maîtrise les compétences en métallerie nécessaires à une telle construction.

La mise en peinture et la réalisation du génie-civil seront néanmoins confiées à des entreprises du secteur afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, d'une complète garantie.



Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Rénovée il y a maintenant plusieurs années en bénéficiant de contrats ruraux, notre église Notre-Dame de l'Assomption montre quelques éléments en souffrance.

Le diagnostic, réalisé l'année passée sous la maîtrise d'un architecte du patrimoine, a permis de réaliser la liste et l'estimation des travaux à prévoir en suivant au titre d'un programme pluriannuel.

Notre église étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques, tous les travaux doivent faire l'objet d'un permis de construire instruit par le Conservateur Régional des Monuments Historiques, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Les nécessaires autorisations des services de l'Etat ayant récemment été obtenues, dans un premier temps, les travaux d'urgence à engager en suite à la dégradation d'une partie des

voûtes vont pouvoir être lancés.

Après présentation de plusieurs devis établis par des entreprises référencées pour la réalisation de ce type de travaux, le choix de la société pour l'intervention appartient aux mêmes services.

La commune ne peut y déroger.

Fort heureusement, s'agissant d'éléments d'ornements, ces dégradations n'impactent pas la stabilité de l'ouvrage.

Des aides financières seront apportées à hauteur de 70% du montant HT par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département.



L'Espace Info Energie à votre service

L'Espace Info Energie de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) est à votre disposition pour vous aider à réduire vos factures d'énergies avec ou sans travaux.

Les conseils sont gratuits et objectifs car dénués de tout intérêt commercial.

Vous pouvez solliciter la conseillère pour toutes les questions liées à l'énergie : éco-gestes, études de factures pour vérifier que votre contrat de gaz ou d'électricité est adapté à votre besoin, chèque énergie, priorisation des travaux de rénovation thermique, présentation des avantages et inconvénients des différentes solutions technologiques, choix d'un matériau isolant, analyse des devis, simulation de l'impact des travaux sur la consommation d'énergie et le temps de retour sur investissement, aides financières mobilisables et démarches pour en bénéficier.

La conseillère vous accompagnera tout au long de votre projet.

Elle vous aidera également à monter

vos dossiers de demande de subvention Isol'toit auprès de la CCPM.

Cette aide financière a évolué au 1^{er} janvier 2020.

Elle est désormais sans condition de ressources. Pour l'isolation de la toiture l'aide est de 30% du montant des travaux. Pour la sortie du fioul vers une chaudière à granulés ou une chaudière gaz à très haute performance énergétique, l'aide est de 20% du coût des travaux, tout comme pour l'acquisition ou le remplacement d'un insert ou d'un poêle à granulés. Pour tous ces travaux la subvention de la CCPM est plafonnée à 1000€.

La demande doit être déposée avant la réalisation des travaux et il faut attendre le courrier d'accord pour signer le devis. N'hésitez pas à contacter la conseillère pour connaître les conditions d'attribution.

Vous pouvez la joindre au **01.60.73.43.86** ou par email à energie@paysdemontereau.fr.



JEUX

Sudoku

6	5		4		7	2		
8			9					1
		2			8	5		9
3	2			7		9		1
			3		9			
9		8		2			7	6
7		1	2			4		
	6				5			2
		5	1		3		6	8

Solution n° 55

5	9	8	6	1	3	2	7	4
1	2	6	4	8	7	3	9	5
3	7	4	2	9	5	8	6	1
9	4	2	3	5	1	7	8	6
7	5	3	9	6	8	1	4	2
8	6	1	7	4	2	5	3	9
6	8	7	5	2	9	4	1	3
6	8	7	5	2	9	4	1	3
4	1	5	8	3	6	9	2	7

VIE ASSOCIATIVE



Les Marcheurs du BRESMONT.



Calendrier des randonnées

Mars / Avril 2020

	Lieu de	Date	Heure de départ place	Type de Parcours	Kilométrage	
	Randonnée		de l'église d'ESMANS		GP	PP
M A R S	MONTMACHOUX	mardi 03	13H 30mn	Découverte	7	0
	NANTEAU / LUNAIN	dimanche 08	13H 30mn	Grand et Petit parcours	13	10
	CHATENAY / SEINE	vendredi 13	13H 30mn	Grand et Petit parcours	13	10
	FLAGY	samedi 21	13H30mn	Grand et Petit parcours	12	9
	VILLENEUVE LA GUYARD	vendredi 27	13H 30mn	Grand et Petit parcours	12	9
A V R I L	EPISY	vendredi 03	13H 30mn	Grand et Petit parcours	13	10
	MONTMACHOUX	samedi 04	10H00mn	Parcours du Cœur	7	
	CHAUMONT	samedi 11	06H 15mn	Grand et Petit parcours	12	9
	CHEVRY EN SEREINE	mercredi 15	13H 30mn	Grand et Petit parcours	12	9
	BALLOY	mardi 21	09H 00mn	Découverte	8	0
	BARBIZON	dimanche 26	08H 30mn	Unique	8	0



Prochaine réunion bimestrielle vendredi 24 avril 2020
Maison des Associations à 18h30
Date supplémentaire samedi 4 avril 2020
"Parcours du Cœur" à Montmachoux
lesmarcheursdubresmont.esmans@gmail.com



Prochaine réunion bimestrielle le vendredi: 24/04/2020 Maison des Associations d'Esman à 18H30.

Téléphones utiles: CHIANESE Raffaele 06.25.28.12.92 FOUQUIER Agnès 06.80.31.05.71

Adresse site: <http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>

MANIFESTATIONS A VENIR

14 mars	Soirée choucroute café Le Destin
28 mars	Loto des Ecoles du Bresmont à la salle des fêtes de la Brosse Montceaux
11 avril	Concours de belote au café Le Destin
09 mai	Concours de belote au café Le Destin

RECETTE

BUGNES :**Ingédients :**

- 250 gr de farine
- 1 œuf
- 1,5 cuillère à soupe de sucre
- 1/2 sachet de levure
- 1/2 sachet de sucre vanillé
- 1,5 cuillère à soupe de rhum
- 8 cl de lait
- 1 pincée de sel
- 75 gr de beurre fondu
- zeste de citron



- 1 - Mélanger dans le robot ménager la farine, la pincée de sel, la levure, le sucre et le sucre vanillé.
- 2 - Ajouter l'œuf, le beurre fondu et pour finir, le zeste de citron, le rhum et le 1/2 verre de lait.
- 3 - Travailler la pâte jusqu'à l'obtention d'une boule. La pâte doit être élastique : si elle est trop molle rajouter un peu de farine ; si elle est trop dure rajouter un peu de lait.
- 4 - Laisser reposer la pâte 1/2 heure.
- 5 - Abaisser la pâte sur une épaisseur de 5 mm. Détailler en bandes de 10 cm sur 4 cm et pratiquer une incision sur 5 cm au centre.
- 6 - Plonger les bugnes dans la friture, les retourner 1 fois et les égoutter sur du papier absorbant.
- 7 - Saupoudrer de sucre glace et servir chaud.



Bon appétit!

Coordonnées — Contacts

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53 - Fax: 01 64 70 20 24

Courriel : mairie.de.esmans@orange.fr

Site web : www.esmans.fr

N° Urgence : 06.21.32.70.80

Horaires d'ouverture

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi : de 10 h 30 à 12 h 30

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30

Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire d'Esmans

Directrice : Mme Faria

Tél. : 01 64 32 15 56

Service péri-scolaire (garderie et cantine)

Tél. : 01.60.72.79.04

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu

Tél : 01 64 32 55 50

**ESMANS EN BREF**

910 habitants au 1^{er} janvier 2019

Superficie : 1783 ha

Longueur de voirie : 14,25 km

Voirie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Arrondissement de Provins

